



**Compte rendu
Réunion du COPIL
Tourbière de Clarens
Natura 2000**



**5 décembre 2013 – 10h
Salle du conseil – Mairie de Lannemezan**

Personnes présentes :

M. CASTET Jany	Maire de Clarens – Président du COPIL
M. ADISSON Marc	DDT
Mme BURTIN Claudine	DDT
Mme SALANOVA Fabienne	DDT
M. CAZES René	Propriétaire exploitant
Mme ESTEVE Francine	Représentante des propriétaires fonciers
Mme NOBLE Françoise	AREMIP
Mme ETCHECOPA ETCHART Claudia	AREMIP
M. TROIETTO Jérémie	Fédération Départementale de Chasse
M. LACROIX D.	Association agréée des Pêcheurs du Plateau
M. TOUJAS P.	Association agréée des Pêcheurs du Plateau
M. PRUD'HOMME François	Conservatoire botanique Pyrénées
Mme PELOSSE Karine	Maison de la Nature et de l'Environnement 65
Mme BRUSAUD Laëtitia	Animatrice Pays des Nestes
Mme BOSSARD Gaëlle	Animatrice CCPL

Ordre du jour :

- Point sur les actions
- Etude hydrologique
- Révision du DOCOB
- Dossier Réserve Naturelle Régionale
- Questions diverses

M. Castet, Président du COPIL, accueille les membres et Gaëlle, l'animatrice, propose de dérouler l'ordre du jour.

1/ Point sur les actions :

Gaëlle indique que les actions MG 3 (panneau RIS) et MG 5 (inventaire écrevisse) n'ont pas pu obtenir d'avis favorable par manque de crédits Etat pour l'année 2013.

Ces actions ont été intégrées dans l'animation pour 2014 et Marc Adisson rajoute à ce propos que cela vient d'être validé.

Toutes les demandes d'animation au niveau départemental ont été validées en réunion du 3 décembre.

→ Attendre de signer la convention Natura 2000 pour pouvoir signer les devis.

M. Castet précise que désormais, la maîtrise d'ouvrage est portée par la CCPL et non par la commune de Clarens comme auparavant.

- MG 3 :

→ Une réunion sera organisée avec les services de la DDT + du Conservatoire Botanique + autres ? afin de travailler sur le contenu du panneau d'information.

Pour le sentier de découverte, il est proposé d'attendre la fusion avec la Communauté de Communes des Baïses + intégration d'Uglas pour pouvoir prendre une décision. C'est un dossier qui a un certain coût (80 000 € estimés).

M. Castet propose que ce sujet soit discuté après le renouvellement du conseil communautaire (mai 2014).

- MG 5 :

→ La FDP65 sera prévenue de manière officielle de l'acceptation du devis. Le montant ne change pas pour l'année prochaine.

L'inventaire sera réalisé vers juin juillet 2014, période la plus propice.

2/ Etude hydrologique :

Gaëlle a eu des échanges avec M. Labat (Université des Sciences et Ingénierie Géosciences de Toulouse) qui propose de mettre en place une étude fine de la variabilité temporelle hydrogéochimique dans les piézomètres déjà mis en place au sein de la tourbière.

Il propose d'acheter une sonde multi paramètre s ORPHEUS (environ 2 000€) que l'on pourrait changer de place de temps en temps afin de vérifier l'homogénéité spatiale de ces variations pour permettre de mieux connaître les transferts souterrains.

Il préconise également l'achat d'une sonde conductivité-température (300 € environ) afin d'avoir une idée aussi de la variabilité géochimique des eaux des mares.

Il propose pour chaque mare artificielle de mettre en place un tube PVC crépiné, avec un bouchon (coût approximatif global : 200 €) et de demander à un bénévole de relever les valeurs de conductivités et de température dans les tubes et conjointement dans les mares.

Marc Adisson dit que cela fait longtemps que nous parlons de cette étude mais que jusqu'à présent rien n'avait été concrétisé.

L'assemblée pose des questions qui ne trouvent pas de réponses pour l'instant.

→ Une réunion devra être organisée avec M. Labat et des techniciens (DDT, Conservatoire Botanique, autres ?) pour préciser les modalités d'organisation de cette étude.

M. Castet précise qu'il souhaite qu'une convention soit élaborée avec l'Université de manière à cadrer le protocole, les interventions et les achats.

3/ Révision du DOCOB :

Marc Adisson précise qu'il ne faut pas parler de révision mais d'évaluation.

Une évaluation se fait normalement tous les 3 ans et obligatoirement par un prestataire extérieur pour un coût d'environ 10 à 20 000 €.

Cette somme n'a pas été budgétisée pour 2014, donc elle devra l'être pour 2015.

Une consultation devra être lancée, le cahier des charges sera fourni par la DDT.

C'est le prestataire qui évalue qui dit s'il faut engager une révision du DOCOB ou pas.

Mme Burtin (DDT) indique que comme nous sommes en fin de programme (2007-2013), la structure animatrice sera certainement sollicitée pour faire un retour sur la gestion.

4/ Dossier Réserve Naturelle Régionale :

L'article L332-11 du Code de l'Environnement stipule : « *Les réserves naturelles volontaires agréées à la date d'entrée en vigueur de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité deviennent des réserves naturelles régionales ou, en Corse, des réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse. Toutefois, pendant un délai d'un an à compter de la même date, les propriétaires concernés peuvent demander le retrait de l'agrément dont ils bénéficient.* » Ce critère correspond très exactement à la situation de la réserve naturelle volontaire de Clarens (Agrément de M. Le Préfet des Hautes-Pyrénées en date du 24 décembre 1999).

Ce texte aurait du transformer automatiquement la RNV en RNR, or il semblerait que la Région Midi Pyrénées aurait souhaité que cela se fasse en procédant au montage de dossiers permettant de démontrer la dynamique locale.

Principales différences :

- **Natura 2000** : outil de protection contractuel, concerne uniquement une liste d'habitats d'intérêt communautaire déjà établie.
- **RNR** : outil de protection réglementaire, concerne une variété d'espèces plus importante, se base sur la biodiversité remarquable.

En Midi Pyrénées, il en existe 5, dont 2 dans les Hautes Pyrénées (Aulon + Massif du Pibeste) et la tendance voudrait qu'il y ait un plafond du nombre de réserves.

Restrictions budgétaires obligent, nous ne sommes pas certains de convertir notre ancienne RNV en RNR mais tous les acteurs autour de la table s'accordent pour dire que la tourbière de Clarens présente un très grand intérêt et que nous avons de la matière pour le démontrer.

M. Castet souhaite organiser une réunion avec tous les propriétaires pour les informer de notre démarche.

M. Prud'homme propose de mettre à disposition toutes les données dont il dispose en termes d'inventaire faune flore.

Laëtitia Brusaud précise qu'il y a un intérêt touristique pour ce site et qu'il serait dommage de ne pas le développer.

5/ Questions diverses :

- **Présidence** :

Gaëlle informe le COPIL que M. Castet maire de Clarens ne souhaite pas le renouvellement de son mandat. , il faudra envisager son remplacement à la présidence.

Un nouvel élu devra être désigné suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Clarens.

- **Point financements** :

Le programme FEADER se termine.

2014 sera une année de transition avec certaines incertitudes pour les financements Natura 2000.

Désormais, la Région sera l'autorité de gestion pour les fonds européens. Elle sera le pilote et aura en charge la programmation, mais le financement sera encore assuré par l'Etat.

*Le Président du COPIL remercie les membres de leur participation.
La réunion se clôture à 11h30. Rendez-vous au printemps !*